

# LA FERME DU PAVILLON



*Document réalisé par le Comité de rédaction*

*de l'INFOSMOY*

## LA FERME DU PAVILLON À OSMOY



Pour commencer, nous souhaitons vivement remercier Mme DUPAIN qui a eu la gentillesse de nous recevoir, et qui a bien voulu nous confier des documents historiques en sa possession relatifs à **la Ferme du Pavillon**.

En effet, c'est lors d'une conversation que Mme DUPAIN a attisé notre curiosité en nous confiant qu'elle possédait des documents d'archives sur la Ferme du Pavillon, jadis appelée « **le Fief du Pavillon** »

Loin d'être des historiens aguerris, nous souhaitons juste vous faire partager notre engouement pour ces vieilles pierres et l'histoire qu'elles renferment, et pourquoi pas, vous faire voyager à travers les siècles.

Dans un premier temps, il a fallu décrypter ces documents rédigés en « vieux français », dont l'encre sur le parchemin a résisté au temps, et dont certains portent encore la marque d'un sceau en cire rouge. Ce fut un travail de longue haleine mais quel bonheur de tenir entre ses mains de si anciens écrits, traces d'un passé dont on n'imagine guère qu'il ait existé !

Et par respect pour Mme DUPAIN qui détient des documents très personnels, nous ne publierons pas l'intégralité d'un parchemin mais seulement des extraits ou des photos.



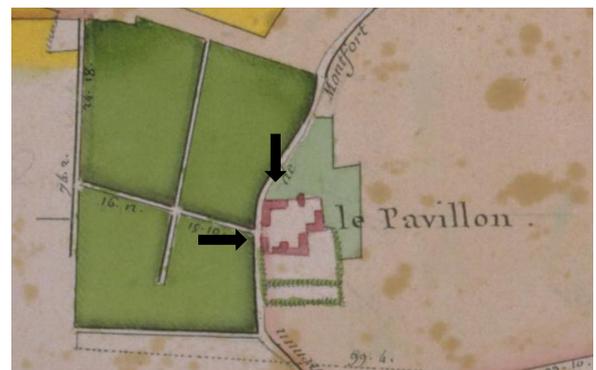
L'origine de la Ferme du Pavillon tient, sous toutes réserves et à la lecture des documents consultés, en « une grange et bâtiments avec jardin », comme décrit dans un acte du 18 mars 1783 « le tout contenant vingt-quatre perches. »

Dans un acte du 15 octobre 1774, on peut lire « Neuf arpents trois perches ou environ de terre labourable et un demi quartier de pré en treize pièces. »

De même, dans un acte de vente par les Domaines datant de « L'an troisième le seizième jour du mois de floréal (5 mai 1795) », il est décrit « lesquels biens consistent en un demi arpent de terre, terroir d'OSMOY. »

Mme DUPAIN nous a bien confirmé que la Ferme du Pavillon était le bâtiment fléché ci-dessus, utilisé comme « pavillon de chasse ».

L'extrait du plan d'intendance de 1783 montre aussi que certains bâtiments n'existent plus aujourd'hui.

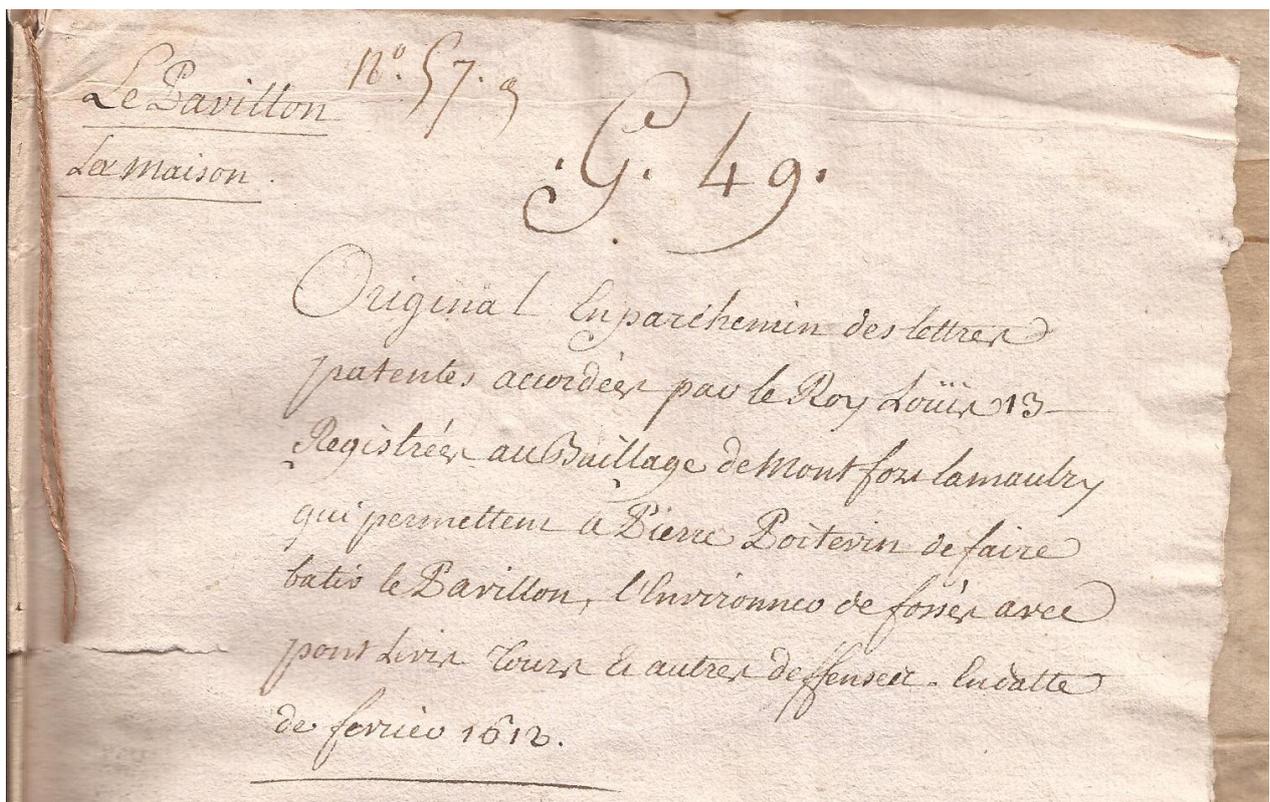


Sur l'extrait de plan cadastral ci-contre de 1827, les bâtiments aujourd'hui disparus sont aussi répertoriés.

Grâce à l'existence du cadastre depuis 1908, il est plus simple aujourd'hui de savoir exactement quels sont les biens décrits, ainsi que leur superficie en m<sup>2</sup>. Les parcelles sont cadastrées par une section et un numéro et une adresse (ou lieudit). Les origines de propriété sont donc plus aisées à connaître.

Cependant, **il est tout de même sûr et certain que la « Ferme du Pavillon » existe depuis plusieurs siècles** puisqu'un « permis de construire » datant de **février 1612**, sous le règne de Louis 13, a été accordé au sieur « **Pierre POITEVIN, écuyer, seigneur du Brueil, valet de chambre et porte manteau sur ordre de notre très cher et très aimé cousin le Prince de Condé...** » dont voici un extrait :

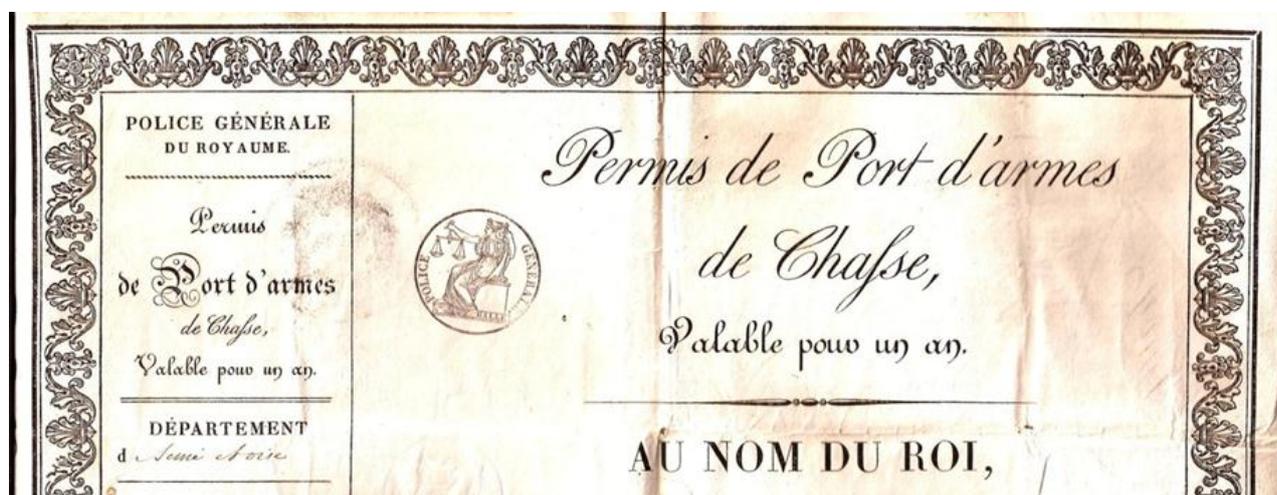
« le demandeur désirerait prendre ses habitudes et loger en ladite terre du Pavillon qui est de bons revenus et à cet endroit bâtir et fermer de douves et fossés avec pont-levis, tours, mâchicoulis et autres défenses aussi bien pour sa sûreté et conservation de sa personne et de sa famille, biens, bestiaux, que pour la décoration et l'embellissement de ladite maison. »



On ne peut malheureusement pas expliquer pourquoi ces aménagements n'ont pas été réalisés, mais c'est extraordinaire de détenir un tel document original de 400 ans !



Le Fief du Pavillon était donc un rendez-vous de chasseurs, et preuve en est par le « permis de port d'armes de chasse » accordé le 4 aout 1834 au sieur « Jean-Pierre JONOT, cultivateur, natif d'OSMOY. »



Bon nombre de documents d'ailleurs citent la famille JONOT, notamment « Charles François JONOT, fils de Martin JONOT et de Marie Françoise THIBAUD » (écrit aussi THIBAULT dans un autre document).

Charles François JONOT serait devenu propriétaire de la Ferme du Pavillon par un « acte d'acquisition du 18 mars 1783 » :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ; Salut Charles François JONOT, vigneron demeurant à OSMOY, nous a fait exposer que, par contrat passé devant ... ? (nom du notaire) notaire à THOIRY, présence LEMOINE, le dix-huit mars mil sept cent quatre-vingt-trois, dûment en forme, il a acquis de Marie Anne MARGAT veuve Guillaume BREVAL, fermière demeurante à GROSROUVRE, une grange et bâtiments avec jardin, le tout contenant vingt-quatre perches situées audit OSMOY, et plus amplement désigné audit contrat pour constances (!) desdits objets, tenants et aboutissants. »

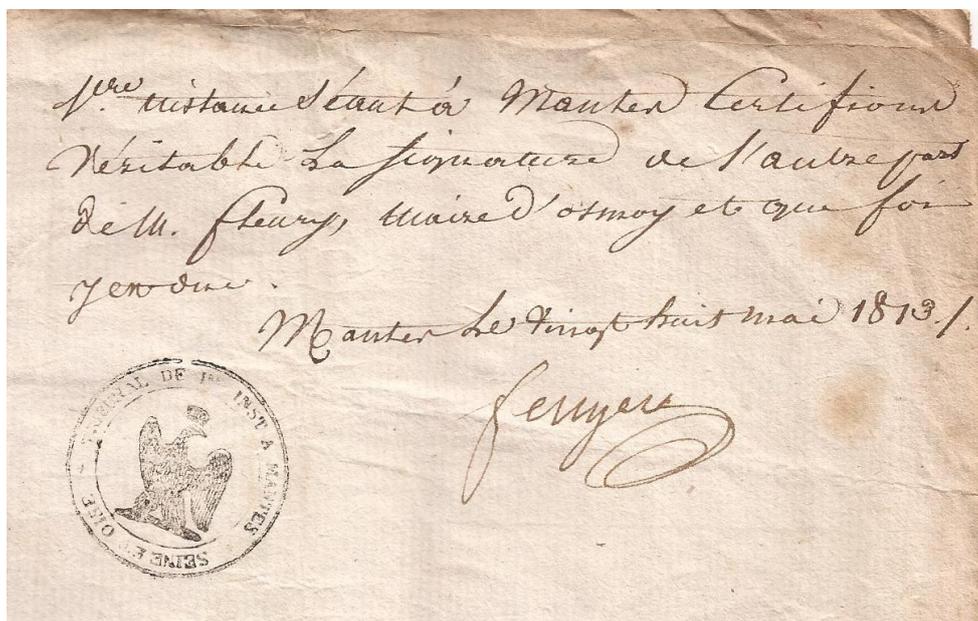
Et parmi tous ces documents, il y a le livret de baptême de 4 de ses enfants, et également un acte de décès de son fils Michel JONOT ainsi traduit :

## « Empire Français Ministre de la guerre

Duplicata du certificat délivré le douze février mil huit cent huit d'après l'ordre du Ministre.

Le secrétaire général du Ministre de la guerre, certifie qu'il résulte des registres déposés au bureau de l'état civil et militaire de l'armée, que le nommé Michel JONOT, fils de Charles François et de Marie Magdeleine MICHEL, né le onze mars mil sept cent quatre-vingt-un à OSMOY, canton de SEPTEUIL, Département de Seine et Oise, est entré au cinquième régiment de cuirassiers, le neuf pluviôse an onze (29/01/1803), et qu'il a été tué d'un coup de boulet devant KONIGSBERG le treize janvier mil huit cent sept. »

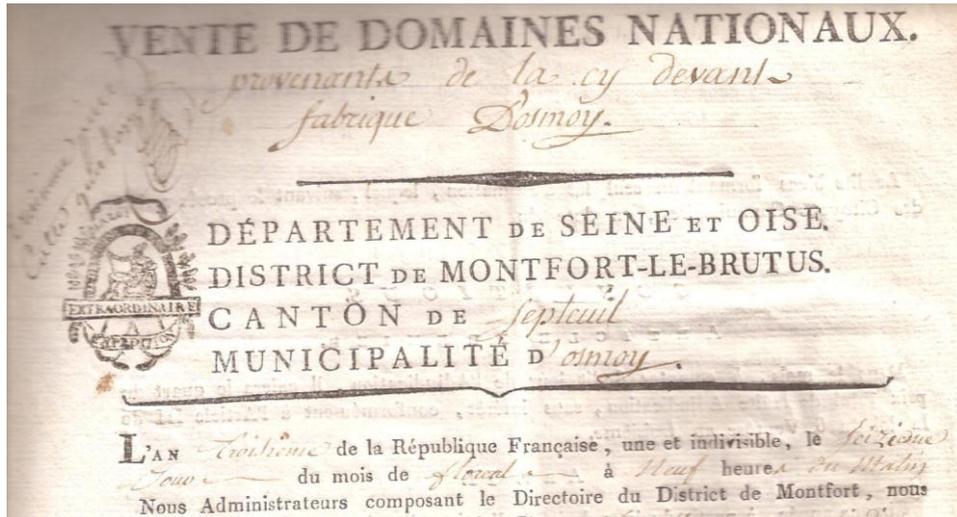
Sur ce document, la signature du Maire de l'époque : M. FLEURY.



Après lecture de tous ces documents originaux qui ont, de loin ou de près, un lien avec l'histoire de cette bâtisse, on peut donc supposer que les noms ci-après ont été propriétaires de la Ferme du Pavillon ou qu'ils y ont forcément eu un quelconque intérêt :

- **Pierre POITEVIN** (permis de construire de février 1612) ;  
« seigneur du Brueil, valet de chambre et porte manteau »
- **Gilles DUCLOS** (acte d'acquisition du 15 octobre 1774) ;  
Acquisition de « dame Marie-Claude Henriette DUMESNIL veuve DELAISSE »
- **Claude DUPIN (signé DUPAIN !)** (acte de mariage du 16 janvier 1781)  
« valet de chambre », Mariage avec « Marie Catherine COLAS, fille de feu Pierre COLAS, en son vivant laboureur et propriétaire du Fief du Pavillon » ;
- **Charles François JONOT, vigneron** (acte d'acquisition du 18 mars 1783)  
Acquisition de « Marie Anne MARGAT veuve Guillaume BREVAL »
- **? OLIVIER, vigneron** (acte des Domaines du 7 mai 1795 – vente à la bougie)
- **Pierre Augustin MAYER** (acte de succession du 11 novembre 1811)  
Gendarme au corps de la gendarmerie d'élite de la garde impériale  
« Succession de Catherine LEMAITRE, sa mère »
- **Jean-Pierre JONOT, cultivateur** (permis de port d'armes de chasse du 4 août 1834)





La lecture de ces documents historiques nous amène, entre autres, aux constats suivants :

- des erreurs d'écriture dans les prénoms et noms de famille, dommageable d'ailleurs pour les généalogistes. De même, OSMOY écrit aussi « OSMOI » ou « AUMOY »,
- des fautes d'orthographe avec des mêmes mots écrits de façons différentes,
- des noms de villes inconnus tels que « MONTFORT LE BRUTUS »

Il s'agit bien de MONTFORT L'AMAURY et cela s'explique par le changement, sous la révolution française, du nom des villes commençant notamment par SAINT ou SAINTE, rebaptisées par un nom révolutionnaire dans le but d'effacer les souvenirs de la royauté et de la féodalité. C'est à l'arrivée au pouvoir de Napoléon que la plupart des villes reprirent leur dénomination d'origine.



L'histoire (et les personnages) de la Ferme du Pavillon aurait pu s'arrêter là !

Mais qu'elle n'a pas été notre surprise en découvrant un article de presse jauni par le temps, concernant un évènement sur la libre circulation des grains.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS  
9 prairial an II (28 mai 1794)

Neuf condamnations à mort au sujet de la libre circulation des grains

Dans l'autre salle (salle de la Liberté) étaient condamnés à mort neuf paysans de Seine-et-Oise, qui, craignant la famine pour eux-mêmes, s'étaient opposés au transport des subsistances à destination de Versailles, non sans insultes aux commissaires envoyés pour faire la réquisition.

Pierre-François Fenaux, charretier; Claude Léger, meunier; Martin Olivier, vigneron, maire de Saint-Martin-des-Champs; Eloi Duhamel, tuilier, agent national de cette commune; Nicolas Le Tellier, vigneron, membre du Comité de surveillance; Jean Petit, tonnelier et maire; Guillaume Féron, journalier; André Rageot, tailleur d'habits, et sa femme Marie-Anne Féron, particulièrement accusée d'avoir poussé un des commissaires sous la roue de la voiture.

Cinq autres accusés: Jacques Aubry, meunier, Marie-Anne Gons, femme Duclos, Gilles Boulon, Henri Bigre, et François Bréant, ayant réussi à prouver qu'ils ne faisaient pas parti du rassemblement, furent acquittés.

On n'avait pas compris parmi les accusés, mais on avait retenu en prison Jacques Morin (66 ans), qui avait seulement dit: « que lorsqu'on se couchait sans déjeuner, on n'était guère à son aise le lendemain; qu'il avait trois minots de farine et qu'il pouvait aller les chercher; que ce ne serait pas lui qui en pâtirait, mais sa femme et ses enfants. »

— Il fut mis en liberté le 6 fructidor (23 août 1794).

A. D.

## PAGES D'HISTOIRE LOCALE

### La famine et le pain sous la Révolution

Dans un précédent article, nous avons montré les troubles causés par le manque de blé sur les marchés; il n'est peut-être pas inutile de rappeler que de 1792 à 1796, le pain était si rare qu'il fut taxé en Seine-et-Oise à un prix fabuleux.

En voici un exemple:

1795 — Brumaire (novembre), 12 fr. 50 la livre;

1796 — Frimaire (décembre), 22 fr. 50 la livre;

1796 — Nivôse (janvier), 31 fr. 25 la livre;

1796 — Pluviôse (février), 40 fr. la livre.

Ces sommes payées en assignats. Le numéraire métal n'existait plus. Les fonctionnaires étaient payés en nature; les impôts se percevaient en nature. Une loi du 4 brumaire an IV (novembre 1795) fixait le traitement annuel des juges de paix dans les arrondissements de justice de paix au-dessous de 30,000 âmes à 800 myriagrammes de froment, soit 80 quintaux.

Le Directoire, par un arrêté du 7 frimaire an IV, fixait provisoirement le prix du myriagramme de froment (10 kilogrammes) à 60 francs en assignats, ou 2 francs en numéraire métal.

Ces détails suffisent à faire comprendre les difficultés de la vie au moment de la tourmente révolutionnaire.

Pour terminer ce sujet, je vais montrer quelques victimes de cette époque. Les détails en sont extraits du livre de M. H. Walloz, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*. Les victimes étaient des environs de Mantes.

Bon nombre d'Osmoyens ont entendu parler de cette affaire dans laquelle les maires d'OSMOY (Jean PETIT) et de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (Martin OLIVIER) ont été condamnés, le 28 mai 1794 à la guillotine pour s'être opposés à l'Etat.

Leur nom apparaît dans un document réalisé par Pierre Louis Olivier DESCLOSEAUX, avocat et politicien royaliste : liste des personnes qui ont péri par jugement du tribunal révolutionnaire.

## L I S T E

### DES PERSONNES



*Qui ont péri par jugement du Tribunal Révolutionnaire, depuis le 26 août 1792 jusqu'au 13 juin 1794 (25 prairial an 2.)*

*Et dont les corps ont été inhumés dans le terrain de l'ancien cimetière de la Madelaine, situé rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, appartenant à présent à M. Descloseaux, comme on le verra par son certificat ci-joint.*

*Du 28 mai ( 9 prairial ).*

- 1086. *Letellier ( M. ).*
- 1087. *Rageot ( A. )* membre du comité.
- 1088. *Feron ( M. A. femme Rageot )* couturière.
- 1089. *Feron ( G. )* Journalier.
- 1090. *Olivier ( M. )* maire de St.-Martin-des-Champs.
- 1091. *Duhamel ( E. ).*
- 1092. *Leger ( C. )* cultivateur, à Rosry.
- 1093. *Fenoux ( P. F. )* cultivateur, à Rosay.
- 1094. *Petit ( J. )* maire d'Asmoy.
- 1095. *Chevalier ( F. )* couturière.
- 1096. *Simon ( F. )* domestique.
- 1097. *Villamin ( C. J )* journalier.
- 1098. *Baillet ( F. )* rapeur de tabac.
- 1099. *Dumazel ( S. ).*

Et le plus incroyable, nous avons pu lire une « **ordonnance qui acquitte** » datée du **28 mai 1794**, rendue par le tribunal révolutionnaire, reconnaissant **Marie-Anne GONS** non coupable de trahison contre l'Etat. Incroyable ! Cette femme aussi avait un lien avec l'histoire de la Ferme du Pavillon.

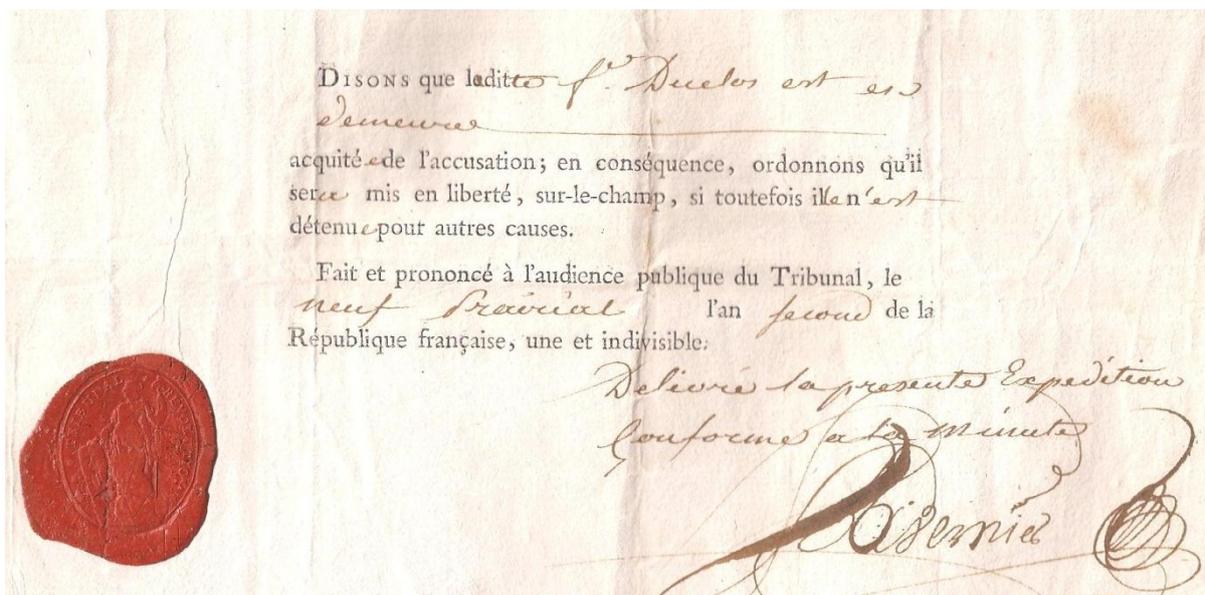
« Nous, Claude Emmanuel DOBSENT, faisant les fonctions de Président du Tribunal Révolutionnaire, créé par la loi du 10 mars 1793,

Vu la déclaration du Jury de jugement sur l'accusation portée contre **Marie Anne GONS**, (femme ou fille ?) de Pierre Gilles DUCLOS, âgée de trente-six ans, née à OSMOY (AUMOY !), district de MONTFORT-LE-BRUTUS, ... ? audit OSMOY (AUMOY !),

Portant qu'il a existé une conspiration contre la tranquillité et la sûreté intérieure de l'Etat en provoquant la résistance aux autorités légitimes en insultant, outrageant, menaçant et maltraitant les administrateurs de Seine et Oise et du district de MONTFORT-LE-BRUTUS, commissaires aux subsistances dans les communes de SEPTEUIL, de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS et d'OSMOY (d'AUMOY !), en refusant d'obéir aux réquisitions qui sont faites, et en tenant des discours et propos tendant à l'aviilissement, à la dissolution de la représentation nationale et en l'anéantissement du gouvernement républicain,

Qu'il n'est pas constant que Marie Anne GONS fille DUCLOS, soit auteur ou complice de cette conspiration.

**Disons que ladite fille DUCLOS est en demeure acquittée de l'accusation ; ordonnons qu'elle sera mise en liberté, sur le champ, si toutefois elle n'est détenue pour autres causes. »**



C'est ainsi que s'achève ce dossier spécial sur la Ferme du Pavillon.

Nous tenons à préciser que ce travail a également nécessité des recherches sur internet qui nous ont aidés dans la réalisation de ce dossier.

Ainsi, les archives départementales des Yvelines (regroupant notamment la Seine et Oise) sont consultables gratuitement et contiennent plusieurs types de documents (actes de naissance, mariage, décès, plans cadastraux...).

Il y a également un document très intéressant écrit en 1899 par l'instituteur de l'époque, Ludovic PETIT, qui a réalisé une « monographie » sur le thème d'OSMOY. Ce document avait été demandé aux mairies pour le passage à l'an 1900. On y trouve des informations sur la géographie du village, ses habitants, ses cultures agricoles, ses institutions, des schémas de l'école... Nous serions ravis de vous le faire partager dans un prochain numéro d'Infosmoy.



Nous sommes très reconnaissants à Mme DUPAIN d'avoir donné son accord sur cette diffusion, notamment sur l'utilisation faite des extraits de ses propres documents d'archives.

Nous espérons que vous aurez passé un bon moment et que ce dossier vous aura intéressé.